Docusign Envelope ID: 22FC5C80-DE43-4D71-8A0E-CE300CC0D1C1

ABALUX
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros
15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
RCS de Bobigny 789 857 919

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 14h30, l'Associé unique de la Société ABALUX, la Société Guerbet, Société Anonyme immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 308 491 521, s'est réuni au 15, rue des Vanesse – 93420 Villepinte sur convocation de son Président afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'associé unique doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux Comptes ;
 - Approbation des comptes de l'exercice 2024 ;
 - Quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
2. Affectation du résultat ;
3. Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
4. Dépenses non déductibles fiscalement ;
5. Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire ;
6. Non renouvellement du mandat de Co-Commissaire aux Comptes suppléant ;
7. Modification de l'article 12 des statuts ;
8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

L'associé unique a été convoqué par lettre simple adressée le 20 mai 2025.

L'associé unique, Guerbet, représentée par Monsieur David HALE, a émargé la feuille de présence en entrant en séance.

La société Guerbet en sa qualité de Président, représentée par Monsieur David HALE préside la séance.

Le Commissaire aux Comptes, la société CROWE HAF, dument convoqué par lettre du 20 mai 2025, est absent et excusé. Il n'a fait aucune remarque particulière au Président de ABALUX.

Madame Stéphanie LOUAISIL assume les fonctions de Secrétaire.

Docusign Envelope ID: 22FC5C80-DE43-4D71-8A0E-CE300CC0D1C1

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après présentation du rapport du Président et connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils ont été présentés.

L'associé unique approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus au Président et au Commissaire aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, constate que les comptes de l'exercice 2024 présentent un résultat nul, ainsi les capitaux propres de la société s'élèveront à 643,93 euros.

TROISIEME DECISION

L'associée unique prend acte de l'absence de convention visée à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne font état d'aucune dépense non déductible fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, prend acte que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société Crowe HAF, dont le siège social est au 16 rue Camille Pelletant 92300 Levallois-Perret est arrivé à expiration et décide de le renouveler pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030

SIXIEME DECISION

L'Associée unique statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, prend acte que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société Etoile Audit & Conseil arrive à échéance ce jour et décide de ne pas le renouveler.

Docusign Envelope ID: 22FC5C80-DE43-4D71-8A0E-CE300CC0D1C1

SEPTIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associée unique, statuant au statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, décide de modifier l'article 12 (CONTROLE DES COMPTES) des statuts de la société comme suit :

« Article 12 – CONTROLE COMPTES

Pour le contrôle de la Société, l'associé unique ou les associés peuvent nommer, notamment dans les cas visés à l'article L.227-9-1 C. Com., un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires, et, s'il y a lieu, un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants appelés à le ou les remplacer. Ils remplissent les fonctions dont la loi les investit ».

HUITIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et, après lecture faite, le présent procès-verbal est signé par le Président.

DocuSigned by:
David Hale
F1FD9B6209BB420...

GUERBET Associée Unique
Représentée par M. David HALE
Président d'ABALUX

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALUX — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0015 RUE DES VANESSES 93420 VILLEPINTE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 8 9 8 5 7 9 1 9 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122024 Net 3	N-1 31122023 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ		BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ		CA		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	616	CG	616	616
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	616	CK	616	616
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	616	1A	616	616

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP **N° 2051 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABALUX — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(383)	(356)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		(27)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	616	616
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC		
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	616	616

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP **N° 2052 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALUX — Néant [X] *

			Exercice N						Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL			
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW			27
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX			
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements (14)					GA			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF			27
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG			(27)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW			(27)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise SAS ABALUX — Néant [X] *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM		27
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN		(27)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS **A5**			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**	A9	obligatoires	
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS ABALUX — Néant [X] *

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**		KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES	**TOTAL III**		LN		LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**		LQ		LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG		ØH	ØJ

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	**TOTAL III**	IY		NG	NH	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**	I3		NJ	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABALUX — Néant [X] *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**	NY			**Total général non ventilé (NW-NY)**	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Docusign Envelope ID: F4ADF038-F7E7-44AF-8E81-8FD47BFA6A26

ABALUX
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
RCS de Bobigny 789 857 919

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX EXERCICE 2024

Docusign Envelope ID: F4ADF038-F7E7-44AF-8E81-8FD47BFA6A26

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en euros.

Introduction

Le bilan est établi avant répartition du bénéfice.

Les comptes de l'exercice présentent un résultat net nul et un total de bilan d'un montant de **616,43**€.

Le président a arrêté les états financiers au 31 décembre 2024. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'associé unique, la société Abalux, représentée par son Président, le **24 juin 2025**.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis suivant les principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, ce dernier correspond au règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels de l'exercice précédent.

Docusign Envelope ID: F4ADF038-F7E7-44AF-8E81-8FD47BFA6A26

Note 1 – Immobilisations

Les immobilisations sont nulles.

Note 2 - Etat des échéances des créances

Les créances sont nulles sur les exercices 2023 et 2022.

Note 3 – Capitaux propres

Le capital social d'Abalux est constitué par 100 actions dont la valeur nominale est de 10 euros.

	2024	2023
	Montant	**Montant**
Capital social	1 000.00	1 000.00
Report à nouveau	(356.07)	(356.07)
Résultat de l'exercice	-	(27.50)
Provisions réglementées	-	-
Capitaux propres	**616.43**	**616.43**

Les actions d'Abalux ont évolué comme suit :

	2024
Nombre d'actions à la constitution d'Abalux	100
Nombre d'actions à la fin de l'exercice	**100**

Note 4 - Etat des échéances des dettes

Les dettes sont nulles sur les exercices 2024 et 2023.

Note 5 – Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est nul.

Note 6 – Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont nulles sur les exercices 2024 et 2023.

Note 7 – Effectif moyen pendant l'exercice

La Société ne possède aucun effectif salarié.

Note 8 – Engagements hors bilan

Néant.

Docusign Envelope ID: F4ADF038-F7E7-44AF-8E81-8FD47BFA6A26

Note 9 - Autres informations

Abalux n'est pas intégrée dans le groupe de consolidation comptable de Guerbet SA compte tenu de sa contribution non significative.

Note 10 – Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Docusign Envelope ID: 22FC5C80-DE43-4D71-8A0E-CE300CC0D1C1

ABALUX
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros
15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
RCS de Bobigny 789 857 919

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

Docusign Envelope ID: 22FC5C80-DE43-4D71-8A0E-CE300CC0D1C1

Conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre société, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les convocations prescrites vous ont été adressées dans les formes et délais statutaires et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de votre société ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation de l'activité de la société au cours de l'exercice 2024 :

Les données indiquées sur ce présent rapport sont issues des données présentées en annexes des états financiers.

Abalux a été créée afin d'anticiper la réalisation éventuelle au sein du Groupe Guerbet d'une opération qui nécessiterait l'intervention d'une entité juridique. Aussi, Abalux n'a pour le moment aucune activité.

Le chiffre d'affaires d'Abalux est nul.
Aucun montant n'a été comptabilisé dans le compte de résultat.
Les immobilisations sont nulles. L'actif de la société dont le montant total est de 616,43 € est entièrement constitué de disponibilités.
La société ne possède aucun effectif salarié.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE CELUI-CI

Néant.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La situation d'Abalux ne devrait pas évoluer au cours du prochain exercice, sauf à participer à une opération particulière au sein du Groupe Guerbet.

Docusign Envelope ID: 22FC5C80-DE43-4D71-8A0E-CE300CC0D1C1

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PRISES DE PARTICIPATIONS :

ABALUX n'a pris aucune participation dans une quelconque société durant l'exercice écoulé.

RESULTATS – AFFECTATION

Le résultat net comptable de l'exercice 2023 est nul.

Les comptes de l'exercice 2024 qui sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les autres entités juridiques France du groupe.
Il vous est proposé d'approuver les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un résultat net nul, ainsi que d'en approuver l'affectation.

Le résultat de l'exercice étant nul, les capitaux propres de la société seront de 643,93 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Nous vous indiquons ci-après, conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture des deux derniers exercices sociaux.

Docusign Envelope ID: 22FC5C80-DE43-4D71-8A0E-CE300CC0D1C1

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-14).

	Article D. 441-14 : Factures ***reçues*** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-14 : Factures ***émises*** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement.												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées H.T[1]												
Pourcentage du montant total des achats H.T de l'exercice												
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées.												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-14 ou article L443-1 du code de commerce).												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐Délais contractuels *: (préciser)* ☐Délais légaux *: (préciser)*						☐Délais contractuels *: (préciser)* ☐Délais légaux *: (préciser)*					

[1] Notice : ce décret autorise les sociétés à publier toute taxe comprise ou hors taxe les montants prévus par le décret initial.

Docusign Envelope ID: 22FC5C80-DE43-4D71-8A0E-CE300CC0D1C1

Factures ***reçues et émises*** ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice[2] (Tableau II de l'article D.441-6-II).

	Article D. 441-6-II :Factures ***reçues*** ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441-6-II :Factures ***émises*** ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jours	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement.												
Nombre cumulé de factures concernées												
Montant cumulé des factures concernées H.T												
Pourcentage du montant total H.T des factures reçues dans l'année												
Pourcentage du montant total H.T des factures émises dans l'année												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées.												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce).												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐Délais contractuels *: (préciser)* ☐Délais légaux *: (préciser)*						☐Délais contractuels *: (préciser)* ☐Délais légaux *: (préciser)*					

[2] **Par dérogation**, la société peut présenter en lieu et place des informations précédentes les informations sur les factures émises et reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (C. com. art. D 441-4, II).

Docusign Envelope ID: 22FC5C80-DE43-4D71-8A0E-CE300CC0D1C1

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Dépenses et charges non déductibles fiscalement :

Nous vous précisions qu'au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons effectué aucune dépense non déductible fiscalement.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant de la Société arrivent à expiration à l'issue de l'approbation, par l'associée unique, des comptes de l'exercice 2024.

Il sera proposé à l'associée unique de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société :

- Crowe HAF, SAS au RCS de Nanterre sous le numéro 413 817 743 dont le siège social est sis 85, rue Edouard Vaillant 92300 Levallois Perret

Ce renouvellement portera sur une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Par ailleurs, en application de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin II », modifiant l'article L.823-1, al.2 du Code de commerce, la nomination de Commissaires aux comptes suppléants n'est plus obligatoire lorsque les Commissaires aux comptes titulaires ne sont ni une personne physique ni une société unipersonnelle. Dans la mesure où la société Crowe HAF, Commissaire aux comptes titulaires remplit ces conditions, la Société n'est plus tenue de désigner un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants.

Il sera donc proposé à l'associé unique d'acter du non-renouvellement du mandat de la société Etoile Audit & Conseil en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, afin notamment de pouvoir procéder à la mise à jour de son extrait K-bis.

Docusign Envelope ID: 22FC5C80-DE43-4D71-8A0E-CE300CC0D1C1

De plus, il sera donc proposé à l'associé unique en application de l'article L.823-1 du Code de commerce, de modifier l'article 18 des statuts de la Société afin de rendre la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant facultative. Cette modification a pour objet de mettre cet article 12 des statuts en harmonie avec les dispositions légales en vigueur suite à la loi Sapin II aux termes desquelles la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant n'est désormais requise que lorsque le Commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Vous êtes invité, après lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions soumises à votre vote.

Fait à Villepinte

Le 20 mai 2025

DocuSigned by:
David Hale
F1FD9B6209BB420...

GUERBET

Représentée par David HALE

Président d'Abalux

Docusign Envelope ID: CB8A0B90-BF54-4B5B-BB91-240285EEED76

Crowe HAF
16 rue Camille Pelletan
92300 Levallois-Perret (Paris)
Tél +33 (0)1 41 05 98 40
contact@crowe-haf.fr
www.crowe-haf.fr

ABALUX

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

15 rue des Vanesses

93420 - Villepinte

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris / Ile-de-France
SAS au capital de 467 200 € - RCS Nanterre B 413 817 743 - Siret 41381774300078 - TVA intracommunautaire FR 02 413 817 743

Crowe HAF est membre de Crowe Global, association de droit Suisse (« verein »). Chaque membre de Crowe Global est une entité juridique distincte et indépendante. Crowe HAF et ses affiliés ne sont pas responsables des actes ou omissions de Crowe Global ou de tout autre membre de Crowe Global. Crowe Global ne fournit aucun service professionnel et n'a pas de participation ou de lien capitalistique dans Crowe HAF

Docusign Envelope ID: CB8A0B90-BF54-4B5B-BB91-240285EEED76

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

Docusign Envelope ID: CB8A0B90-BF54-4B5B-BB91-240285EEED76

Crowe HAF
16 rue Camille Pelletan
92300 Levallois-Perret (Paris)
Tél +33 (0)1 41 05 98 40
contact@crowe-haf.fr
www.crowe-haf.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

ABALUX SAS
15 rue des Vanesses
93420 – Villepinte

A l'associé unique de la société Abalux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Crowe HAF est membre de Crowe Global, association de droit Suisse (« verein »). Chaque membre de Crowe Global est une entité juridique distincte et indépendante. Crowe HAF et ses affiliés ne sont pas responsables des actes ou omissions de Crowe Global ou de tout autre membre de Crowe Global. Crowe Global ne fournit aucun service professionnel et n'a pas de participation ou de lien capitalistique dans Crowe HAF

Docusign Envelope ID: CB8A0B90-BF54-4B5B-BB91-240285EEED76

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

Docusign Envelope ID: CB8A0B90-BF54-4B5B-BB91-240285EEED76

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 5 juin 2025

Le commissaire aux comptes,

Crowe HAF
Membre de Crowe Global

Signé par :
2894FD0905F842D...
David KHAROUBI

Crowe HAF est membre de Crowe Global, association de droit Suisse (« verein »). Chaque membre de Crowe Global est une entité juridique distincte et indépendante. Crowe HAF et ses affiliés ne sont pas responsables des actes ou omissions de Crowe Global ou de tout autre membre de Crowe Global. Crowe Global ne fournit aucun service professionnel et n'a pas de participation ou de lien capitalistique dans Crowe HAF

Docusign Envelope ID: CB8A0B90-BF54-4B5B-BB91-240285EEED76

ABALUX
0015RUEDESVANESSES
93420 VILLEPINTE

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2024

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	616		616	616
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**616**		**616**	**616**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**616**		**616**	**616**

Docusign Envelope ID: CB8A0B90-BF54-4B5B-BB91-240285EEED76

ABALUX
0015RUEDESVANESSES
93420 VILLEPINTE

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2024

Rubriques			31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	(dont versé :	1 000)	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			-384	-356
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				-28
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	CAPITAUX PROPRES		**616**	**616**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	PROVISIONS			
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
	DETTES			
Ecarts de conversion passif				
	TOTAL GENERAL		**616**	**616**

Docusign Envelope ID: CB8A0B90-BF54-4B5B-BB91-240285EEED76

ABALUX
0015RUEDESVANESSES
93420 VILLEPINTE

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2024

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes				28
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION				**28**
RESULTAT D'EXPLOITATION				**-28**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				**-28**

Docusign Envelope ID: CB8A0B90-BF54-4B5B-BB91-240285EEED76

ABALUX
0015RUEDESVANESSES
93420 VILLEPINTE

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2024

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL DES CHARGES		**28**
BENEFICE OU PERTE		**-28**

Docusign Envelope ID: CB8A0B90-BF54-4B5B-BB91-240285EEED76

ABALUX
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
RCS de Bobigny 789 857 919

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX EXERCICE 2024

Docusign Envelope ID: CB8A0B90-BF54-4B5B-BB91-240285EEED76

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en euros.

Introduction

Le bilan est établi avant répartition du bénéfice.

Les comptes de l'exercice présentent un résultat net nul et un total de bilan d'un montant de **616,43**€.

Le président a arrêté les états financiers au 31 décembre 2024. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'associé unique, la société Abalux, représentée par son Président, le **24 juin 2025**.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis suivant les principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, ce dernier correspond au règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels de l'exercice précédent.

Docusign Envelope ID: CB8A0B90-BF54-4B5B-BB91-240285EEED76

Note 1 – Immobilisations

Les immobilisations sont nulles.

Note 2 - Etat des échéances des créances

Les créances sont nulles sur les exercices 2023 et 2022.

Note 3 – Capitaux propres

Le capital social d'Abalux est constitué par 100 actions dont la valeur nominale est de 10 euros.

	2024	2023
	Montant	**Montant**
Capital social	1 000.00	1 000.00
Report à nouveau	(356.07)	(356.07)
Résultat de l'exercice	-	(27.50)
Provisions réglementées	-	-
Capitaux propres	**616.43**	**616.43**

Les actions d'Abalux ont évolué comme suit :

	2024
Nombre d'actions à la constitution d'Abalux	100
Nombre d'actions à la fin de l'exercice	**100**

Note 4 - Etat des échéances des dettes

Les dettes sont nulles sur les exercices 2024 et 2023.

Note 5 – Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est nul.

Note 6 – Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont nulles sur les exercices 2024 et 2023.

Note 7 – Effectif moyen pendant l'exercice

La Société ne possède aucun effectif salarié.

Note 8 – Engagements hors bilan

Néant.

Docusign Envelope ID: CB8A0B90-BF54-4B5B-BB91-240285EEED76

Note 9 - Autres informations

Abalux n'est pas intégrée dans le groupe de consolidation comptable de Guerbet SA compte tenu de sa contribution non significative.

Note 10 – Evènements postérieurs à la clôture

Néant.